



# RAPPORT ANNUEL 2021

## TABLE DES MATIÈRES

1	MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
2	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	4
	2.1 Composition au 31 décembre 2021 .....	4
	2.2 Fonctionnement .....	4
	2.3 Rôle du conseil de quartier .....	4
	2.4 Conseillers en consultations publiques .....	5
	2.5 Limites du quartier.....	5
	2.6 Tableau synthèse des activités .....	6
3	RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER .....	8
4	ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	12
	4.1 Engagement auprès des citoyens et des partenaires .....	12
	4.2 Communication, information, formation.....	14
	4.3 Histoire et patrimoine .....	16
	4.4 Aménagement du territoire.....	16
	4.5 Environnement.....	17
	4.6 Vie communautaire .....	18
	4.7 Sécurité routière et mobilité active .....	18
5	DEMANDES D'OPINION ET DÉROGATIONS MINEURES.....	21
6	ÉTATS FINANCIERS .....	23

## 1 MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Les membres du conseil d'administration vous présentent le rapport annuel 2021 du conseil de quartier de Saint-Sacrement. Ce rapport rend compte des activités réalisées au cours de l'année et des états financiers du conseil.

L'année 2021 a été marquée par la pandémie de la covid-19. En conséquence, les activités du conseil de quartier ont été perturbées tout comme celles de l'ensemble de la société québécoise. Toutefois, les assemblées ont eu lieu sur la plateforme Zoom de la Ville de Québec comme ce fut le cas en 2020. Malgré ces conditions, le conseil d'administration a pu bénéficier de l'ajout de plusieurs nouveaux membres venant de diverses sphères d'activités qui ont jeté un regard neuf sur les différents enjeux du quartier.

En 2021, la Ville de Québec a soumis à la consultation publique sa vision de la mobilité active ainsi que sa stratégie de développement durable en plus de mettre en vigueur sa nouvelle politique de participation publique. Elle a également poursuivi la mise en application de sa stratégie de sécurité routière ainsi que les démarches d'analyse pour l'implantation du tramway. Les élections du 7 novembre ont certainement renouvelé la scène municipale, mais les grands enjeux demeurent. Sécurité routière, mobilité active, canopée et verdissement, transport collectif, patrimoine et qualité de vie sont toujours au cœur des préoccupations citoyennes.

Le conseil de quartier remercie tous ceux et celles qui ont assisté aux assemblées et qui ont participé d'une manière ou d'une autre à le guider dans ses résolutions et ses décisions.

Le conseil d'administration tient à souligner la contribution de M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction des procès-verbaux, de même que celles de M<sup>me</sup> Marie Lagier, M. Jason Fournier et M. Daniel Leclerc, du Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec, pour leur soutien indéfectible.

Nos remerciements s'adressent également à M. Maxime Renaud-Gravel, attaché politique, ainsi qu'à M. Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district Montcalm – Saint-Sacrement, pour leurs participations assidues aux assemblées du conseil de quartier.

Après 28 années passées à représenter le district, M. Bussièrès a tiré sa révérence de la scène municipale en novembre. Nous lui souhaitons une retraite bien méritée. Nous souhaitons par la même occasion tout le succès possible à la nouvelle conseillère, M<sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland, alors qu'elle aura à relever plusieurs défis dont le projet de tramway sera sans conteste l'un des plus importants pour le district et pour la Ville.

Finalement, nous remercions les administrateurs sortants à l'assemblée générale du 20 avril 2021 : M<sup>me</sup> Lilianne Plamondon, présidente, M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin, trésorière ainsi que M. Gilles Jobin et M<sup>me</sup> Marie-Claire Bérubé.

*Le conseil d'administration  
du conseil de quartier de Saint-Sacrement*

## 2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### 2.1 COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration. Celui-ci peut comprendre jusqu'à huit administrateurs élus par les résidents du quartier. Quatre postes sont réservés aux femmes et quatre aux hommes. De plus, le conseil d'administration peut s'adjoindre jusqu'à trois membres cooptés. Le conseiller ou la conseillère du district de Montcalm – Saint-Sacrement est membre d'office du conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration du quartier de Saint-Sacrement comptait trois administratrices et quatre administrateurs élus ainsi que trois administrateurs cooptés. Six mandats seront échus à l'assemblée générale de 2022 et quatre le seront en 2023.

#### Membres avec droit de vote

M. Bertrand Gemme	Président (2022)
M. Patrick Soucy	Vice-président (2023)
M <sup>me</sup> Maureen O'Farrell	Secrétaire (2023)
M <sup>me</sup> Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M <sup>me</sup> Yanti Zhang	Administratrice (2022)
M. Julien Lépine	Administrateur (2022)
M. Maxime Turgeon	Administrateur (2023)
M. Simon Fortin	Administrateur coopté (2022)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2022)
M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2022)

#### Membres sans droit de vote du district de Montcalm-Saint-Sacrement

M. Yvon Bussièrès	Conseiller municipal, janvier à novembre
M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, décembre

### 2.2 FONCTIONNEMENT

En 2021, le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement a tenu onze (11) assemblées ordinaires, une assemblée spéciale ainsi qu'une assemblée générale annuelle. Les rencontres ont toutes été tenues par visioconférence en raison de la pandémie. Les [procès-verbaux](#) de ces assemblées sont disponibles sur la page du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur le site Internet de la Ville de Québec. Deux séances de travail ont également été tenues par le conseil d'administration en novembre et décembre pour approfondir certains sujets.

### 2.3 RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme de consultation constitué selon les dispositions de la [Charte de la Ville de Québec](#), section IV. Il est une personne morale au sens du Code civil du Québec et il est régi, dans la mesure où elle est applicable, par la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38).



## 2.6 TABLEAU SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

Mois	Réunion	Séance publique	Activité	Description
Janvier	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
		CP	DM RE	Vision de la mobilité active — Mémoire
		CP		Stationnement sur la rue Gérard-Morisset
			EV	Entrevue CKIA FM — Dans ma rue
Février	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
		CP		Stratégie de développement durable 2030
		SI		Le projet de tramway dans le quartier de Saint-Sacrement
			DC RE	Sécurité publique — 870, avenue Ernest-Gagnon
Mars	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
		DO		Permission temporaire de stationnement à la Cité-Verte
		SI		Nouvelles limites de vitesse
			EV	Assemblée du conseiller municipal
			RE	Projet Laurentia — Audiences publiques
Avril	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
	AG			Assemblée générale annuelle
	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
			DC	Direction et Association de parents du Collège Stanislas – Sécurité routière
Mai	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
	AS	DO		Assemblée spéciale —Projet 815, avenue du Cardinal-Bégin
		SI		Centre d'hébergement du Centre de crise sur la rue Frontenac
			DM RE	Sécurité routière aux abords du Collège Stanislas — Avenue de Vimy
			EV	Quartier Saint-Sacrement — ses résidents au cœur de Québec
Juin	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
			PR	Étude sur le gaspillage alimentaire — Projet Mange-Gardiens
			DC RE	Vitesse sur l'avenue Belvédère
			DM RE	Localisation des stations de tramway
J			EV	Projet de sécurité routière — Piéton Fantôme Entrevue FM93 — Bouchard en parle
A			DM	Arboretum Saint-Sacrement — inventaire et photos
			DM	Ruelles du quartier — inventaire et photos
Septembre	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
			PR	SOS Saint-Sacrement et Espace communautaire Saint-Sacrement
			EV	Église Saint-Sacrement — Événement citoyen au parc Samuel-Holland
			RE	Projet Initiative - Concours de photographies
			EV	Saint-Sacrement en fête — Loisirs Saint-Sacrement
			EV	Nature Québec – Tournée des ruelles vertes du quartier de Montcalm
		SI		Révision des règlements et pratiques des conseils de quartier
Octobre	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
			EV	Projet de sécurité routière — Formation Sécurité à Vélo
			DC	Impacts du projet du 870, avenue Ernest-Gagnon
		FO		Formation des nouveaux administrateurs
Novembre	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
			DC	Traverses piétonnes — chemin Sainte-Foy/rue Eymard
			EV	Table Vélo des conseils de quartier
		FO		Formation sur la politique de participation publique

## Conseil de quartier de Saint-Sacrement

Mois	Réunion	Séance publique	Activité	Description
			RE	Remerciement au conseiller municipal sortant
	ST			Séance de travail du conseil d'administration
Décembre	AO			Assemblée ordinaire du conseil de quartier
			EV	Table Vélo des conseils de quartier
			DC RE	Station chaleureuse dans Saint-Sacrement
	ST			Séance de travail du conseil d'administration

**Légende** : AG Assemblée générale ; AO Assemblée ordinaire ; AS Assemblée spéciale ; CP Consultation publique ; DM Document ; DC Demande citoyenne ; DO Demande d'opinion ; EV Événement ; FO Formation ; PR Présentation ; RE Résolution ; SI Séance d'information ; ST Séance de travail

### 3 RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Nous reproduisons ci-dessous les résolutions qui ont été prises ou traitées en 2021 concernant des éléments importants pour le quartier et pour le conseil. Toutes les résolutions peuvent être consultées dans les [procès-verbaux](#) déposés sur la page web du conseil de quartier.

Résolutions concernant des éléments importants	Résultats
<p><b>21- CA-06 — 2 février</b> — Considérant que des citoyens et citoyennes du quartier ont dénoncé l'état déplorable du bâtiment sis au 870, avenue Ernest-Gagnon ; Considérant l'article paru dans <a href="#">Le Soleil du 26 janvier 2021</a> décrivant avec photos à l'appui l'état de délabrement de l'ancien poste de la GRC ; Considérant le devoir du conseil de quartier de Saint-Sacrement d'agir en bon père de famille et de veiller à la sécurité du quartier ; Considérant la proximité immédiate de l'école primaire Holland sise au 940, avenue Ernest-Gagnon et craignant pour la sécurité des enfants qui pourraient s'aventurer dans le bâtiment vétuste ; il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec une <a href="#">évaluation du 870, avenue Ernest-Gagnon</a> pour en connaître la dangerosité et les risques d'incendie et advenant le cas, de faire procéder à la sécurisation des lieux.</p>	<p><a href="#">Le 20 février, Le Soleil</a> rapporte que la Ville a émis un avis de correction en vertu du <a href="#">Règlement sur les nuisances</a> auprès de la firme CAPREIT, propriétaire de l'immeuble, afin qu'elle protège adéquatement les portes et fenêtres de l'immeuble contre les intrusions. Le Service de police de la Ville est intervenu pour déloger des squatters. À la suite de cet événement, les lieux ont été sécurisés par des panneaux de protection.</p> <p>Depuis, l'immeuble a été démolé et les travaux de construction d'un nouvel ensemble résidentiel ont été entrepris.</p>
<p><b>21- CA-14 — 2 mars</b> — Considérant que le Port de Québec, sous juridiction fédérale, a déposé un projet nommé Laurentia ; Considérant que la population de Québec désire avoir un portrait complet de la situation de la desserte terrestre en dehors du secteur portuaire ; Considérant les principes de la <a href="#">Loi sur le développement durable</a> et la responsabilité du gouvernement du Québec à cet égard ; Considérant qu'une requête en faveur de la tenue d'audiences publiques de la part du BAPE sur les impacts de la desserte terrestre (routes et voie ferrée) du projet de terminal Laurentia a été envoyée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 4 février 2021 ; il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement appuie la demande du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et d'autres organismes pour demander la <a href="#">tenue d'audiences publiques de la part du BAPE concernant le projet Laurentia</a> et ce, dans un avenir rapproché.</p>	<p>Dans un <a href="#">rapport de plus de 300 pages rendu public le 10 juin</a>, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) conclut que le projet Laurentia est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs, importants, directs et cumulatifs, et ce, malgré la mise en place de mesures d'atténuation et de suivi. Le projet risque notamment de nuire à la qualité de l'air et à la santé humaine.</p> <p>Le projet Laurentia a par la suite été abandonné.</p>
<p><b>21- CA-15 — 20 avril</b> — Il est résolu d'approuver le <a href="#">mémoire sur la mobilité active dans le quartier de Saint-Sacrement</a> tel que déposé à la Ville de Québec le 29 mars 2021 dans le</p>	<p>Le <a href="#">mémoire</a> est disponible sur la page web du conseil de quartier. Le document met l'accent sur les barrières et les inconforts à la mobilité active dans le quartier.</p>



---

cadre de la consultation publique sur sa vision de la mobilité active.

---

**21- CA-26 — 4 mai** — Il est résolu de demander à la Ville, en collaboration avec la direction du collège Stanislas, l'association des parents du collège Stanislas de Québec et la direction de l'école Montessori de la Colline des informations sur le corridor scolaire et la sécurité routière sur l'avenue de Vimy, aux abords du collège Stanislas, dans le cadre du plan d'action de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec

La lettre conjointe transmise le 11 mai à M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente, de même que la réponse reçue le 13 septembre 2021 sont jointes en annexe du [procès-verbal du 5 octobre](#).

Plusieurs des points soulevés ont été pris en considération. En résumé, un trottoir et un tronçon cyclable seront installés du côté ouest de l'avenue de Vimy.

Une rencontre est attendue au début de 2022.

---

**21- CA-27 — 4 mai** — Attendu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement entend organiser un concours de photographies pour mieux faire connaître le quartier et le conseil de quartier et participer au développement d'un sentiment d'appartenance au quartier de Saint-Sacrement, il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement organise un concours de photographies en 2021-2022 et demande une subvention de 700 \$ à la Ville de Québec dans le cadre des projets d'initiative.

La subvention demandée a été accordée en septembre. Le concours a été lancé le 19 septembre.

---

**21- CA-31 — 1er juin** — Attendu que la Ville de Québec prévoit dans son [plan de mise en œuvre 2020-2021](#) relatif à la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, de faire passer la limite de vitesse sur l'avenue Belvédère de 50 à 40 km/h ; Attendu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement a été informé par un citoyen à sa séance du 1er juin 2021, avec photos à l'appui, que la limite de vitesse actuellement affichée et en vigueur sur un tronçon de 300 m de l'avenue Belvédère, entre la rue Raymond-Casgrain au nord et un peu au-delà du boulevard René-Lévesque au sud, est de 30 km/h et non de 50 km/h ; Attendu que la Ville de Québec, par l'entremise de l'un de ses représentants, a reconnu et admis cette situation ; Attendu que le plan de mise en œuvre de la Ville de Québec vise à réduire la vitesse dans les rues résidentielles et dans les rues principales de secteur résidentiel ; Attendu que la décision de la Ville de Québec de faire passer la limite de vitesse à 40 km/h sur l'avenue Belvédère constitue dans les faits une augmentation de la limite actuellement en vigueur sur le tronçon de 30 km/h ; Attendu que l'avenue Belvédère est une rue principale de secteur résidentiel, mais qu'elle est empruntée par plusieurs enfants d'âge primaire et préscolaire pour se rendre à pied à l'école Anne-Hébert, à l'Institut Saint-Joseph, à l'école Oraliste de Québec, à l'école Montessori, au CPE Clair de Lune, au CPE La Bougeotte, au CPE Sophie, au parc des Saints-

En réponse à la résolution, la Ville a fait savoir que la nouvelle limite proposée de 40 km/h est adaptée et crédible selon les critères de modélisation dont elle s'est dotée dans le cadre de sa [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) (voir le [procès-verbal du 7 septembre 2021](#)).

---

## Conseil de quartier de Saint-Sacrement

Martyrs et à la bibliothèque publique du Collège des Jésuites, tous situés dans les environs, dans les quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement ;

il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de maintenir la limite de vitesse actuellement en vigueur sur une partie de l'avenue Belvédère à 30 km/h plutôt que de la faire passer à 40 km/h et en informe les élus de l'arrondissement de La Cité-Limoilou dans les meilleurs délais en leur transmettant copie de la présente résolution.

---

**21- CA-38 — 1<sup>er</sup> juin** — Il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande des explications supplémentaires au Bureau de projet du tramway (BPTQ) concernant la localisation des stations de tramway entre les avenues Belvédère et Myrand.

À la suite de la réponse obtenue du Bureau de projet du tramway (BPTQ) le 25 mai, au sujet de la station Maguire (voir le [procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin](#)), le conseil de quartier soumet au BPTQ ses questions concernant les autres stations du quartier. Le 3 septembre, le BPTQ répond que la localisation des stations a été faite d'après plusieurs critères et que la régularité n'est pas une règle absolue (voir le [procès-verbal du 7 septembre](#)).

Le conseil a demandé à rencontrer le BPTQ sur ce sujet.

---

**21- CA-42 — 7 septembre** — Attendu que le conseil municipal et les conseils d'arrondissements ont modulé les règles concernant leurs rencontres, mais que les conseils de quartier n'ont pas cette latitude ;  
Attendu que certains membres pourraient être empêchés de se présenter en personne, mais qu'ils pourraient le faire en mode virtuel permettant ainsi de participer au quorum ;  
Attendu que les rencontres virtuelles ont la faveur du public qui n'a pas à se déplacer pour y assister ;  
il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de réviser le règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier afin de permettre en tout temps la tenue de rencontres à la fois en personne et en mode virtuel.

À l'automne 2021, le Service de l'interaction citoyenne de la Ville a développé les outils nécessaires et entrepris de modifier la réglementation.

---

**21- CA-51 — 2 novembre** — Il est résolu de féliciter et de remercier chaleureusement M. Yvon Bussièrès pour les nombreuses années qu'il a consacrées à l'évolution et au devenir du quartier de Saint-Sacrement et pour son assiduité remarquable aux assemblées du conseil de quartier.

Le 8 novembre, M<sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland succède à M. Bussièrès comme conseillère municipale du district Montcalm – Saint-Sacrement.

---

**21- CA-54 — 7 décembre** — Considérant que la ville de Québec établit des stations chaleureuses dans plusieurs secteurs de la ville entre novembre et mars de l'année suivante ;  
Considérant que le quartier Saint-Sacrement ne bénéficie d'aucune station chaleureuse ;

En janvier 2022, la Ville répond qu'elle analysera la possibilité de déployer une nouvelle station dans le quartier en fonction des sommes allouées et des priorités déterminées par les autorités compétentes.

Considérant qu'une station chaleureuse a pour but de permettre aux citoyens de se rencontrer à l'extérieur ;

Considérant que le conseil de quartier a déjà fait une demande en ce sens en 2020 (résolution 20-CA-41), mais qu'elle n'a pas été prise en considération dans l'attribution des stations chaleureuses à l'hiver 2021-2022 ;

il est résolu que le conseil de quartier de Saint-Sacrement réitère le besoin et demande à la Ville de Québec d'ouvrir une station chaleureuse dans le quartier de Saint-Sacrement à l'hiver 2022-2023.

---

## 4 ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Les activités du conseil ont été regroupées selon la même classification que celle du [plan d'action du conseil 2020-2022](#) adopté en janvier 2021.

### 4.1 ENGAGEMENT AUPRÈS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES

*Prendre acte des besoins des citoyens, des enjeux liés au quartier et des possibilités de développer et d'agir en concertation avec eux ou avec des partenaires. Soutenir les demandes citoyennes.*

- **Stationnement sur la rue Gérard-Morisset** – Un plaidoyer signé par 225 copropriétaires de la Cité Bellevue concernant l'absence de réglementation pour le stationnement sur la rue Gérard-Morisset a été soumis au conseil de quartier en décembre 2019.  
Le 3 novembre 2020, la Ville a présenté au conseil de quartier cinq scénarios possibles. La Ville a ensuite tenu une consultation publique écrite en ligne ainsi que le 21 janvier 2021, une [séance d'information publique](#) en ligne également. Au final, les répondants se sont prononcés en faveur du statu quo.
- **Permission temporaire de stationnement à la Cité-Verte** – Le 5 septembre 2019, la population résidente du quartier s'opposait en [consultation publique](#) à la mise en place d'un stationnement sur rue pour travailleurs dans la zone 31 pour compenser la perte de stationnement due à la fermeture de l'église Saint-Sacrement. La Ville a alors permis aux travailleurs de se stationner sur les rues de la Cité-Verte.  
En novembre 2020, des résidents de la Cité-Verte ont signalé au conseil de quartier que le stationnement sur rue allait à l'encontre des principes de l'écoquartier qui privilégie le stationnement intérieur.  
La Ville a alors soumis à la consultation publique le 2 mars 2021 une nouvelle proposition de stationnement intérieur temporaire à la Cité-Verte qui a été entérinée à la majorité par le conseil de quartier et qui est entrée en vigueur le 19 avril pour les trois prochaines années.
- **Centre d'hébergement sur la rue Frontenac** – La Ville tenait, à l'assemblée du conseil de quartier du [4 mai 2021](#), une séance publique d'information sur la [relocalisation du Centre de crise au 1340, rue Frontenac](#). En s'appuyant sur l'article 74.4 de sa Charte qui lui permet d'autoriser un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'hébergement, la Ville a [autorisé le 3 mai 2021 le projet et la modification au zonage](#). Outre son personnel quotidien, le centre pourra accueillir jusqu'à neuf personnes ayant besoin d'un [hébergement temporaire](#).  
Quelques résidents qui assistaient à la séance ont fait part de leur inquiétude quant à la sécurité du secteur de l'avenue Père-Pelletier et des rues Frontenac et Garnier en raison de la circulation accrue qui sera engendrée par le centre d'hébergement et par le nouveau complexe immobilier [Mahonia](#).
- **Sécurité routière aux abords du Collège Stanislas** – À la suite de la confirmation en février que l'avenue de Vimy sera reliée à la rue Gérard-Morisset par un sens unique permanent, la direction de même que l'association des parents du collège Stanislas ont fait part de leurs inquiétudes au conseil de quartier au cours de deux rencontres tenues les 20 et 22 avril. Une lettre conjointe a alors été adressée le 11 mai au Service du transport et de

la mobilité intelligente (STMI) pour leur faire part des différentes problématiques sur l'avenue de Vimy : l'absence de signalisation de zone scolaire, l'absence de trottoir du côté ouest de l'avenue, l'absence d'un dépose-minute scolaire et une intersection cyclable problématique. Le 13 septembre, le STMI a fait savoir qu'un trottoir et un tronçon cyclable allaient être installés du côté ouest de l'avenue de Vimy et que la signalisation allait être modifiée avec l'ouverture prochaine de l'avenue sur la rue Gérard-Morisset ([procès-verbal du 5 octobre](#)). Une rencontre est attendue au début de l'année 2022 pour faire un suivi.

- **Vitesse sur l'avenue Belvédère** – Un résident de l'avenue Belvédère a signalé en juin que la Ville s'apprêtait à augmenter la limite de vitesse sur un tronçon de l'avenue Belvédère, la faisant passer de 30 à 40 km/h. La Ville a répondu à la demande du conseil de quartier de maintenir le 30 km (résolution 21-CA-31) que la nouvelle limite de 40 km/h est conforme à ses critères de modélisation.
- **Église Saint-Sacrement** – En 2020, le conseil a donné son soutien au mouvement [SOS Saint-Sacrement](#) pour la préservation de l'église du Saint-Sacrement. Le mouvement a poursuivi ses représentations. La ministre de la Culture, M<sup>me</sup> Nathalie Roy, a signé le 20 mai 2020 un [avis d'intention de classement](#) qui préserve l'église jusqu'à ce qu'une décision soit prise. L'avis d'intention a été prolongé jusqu'en mai 2022.  
Le [7 septembre 2021](#), M<sup>me</sup> Anne Métivier-Hudon, membre de [SOS Saint-Sacrement](#) et d'*Espace communautaire Saint-Sacrement* a présenté au conseil de quartier les enjeux relatifs à la sauvegarde et à la revalorisation de l'église Saint-Sacrement.  
Le 18 septembre, un événement citoyen en appui à la protection de l'église s'est tenu au parc Samuel-Holland en présence de plusieurs élus.  
En décembre, le nouveau conseil municipal a annoncé un investissement de 100 000 \$ en 2022 pour dresser un état de situation de l'église.
- **Troisième lien** – La députée de Taschereau, M<sup>me</sup> Catherine Dorion, invite le conseil de quartier à prendre part le 28 mai à une mobilisation citoyenne contre le 3<sup>e</sup> lien. Le conseil décline l'invitation parce que les informations relatives au projet et à ses impacts, notamment sur le quartier, sont trop lacunaires.
- **Impacts du projet du 870, avenue Ernest-Gagnon** – [En octobre](#), à la suite de l'annonce de la construction d'un nouveau complexe résidentiel sur l'avenue Ernest-Gagnon, un citoyen fait part de ses inquiétudes quant à l'augmentation de la circulation sur l'avenue. Le conseiller municipal indique que la Ville procédera à une étude d'impact sur la circulation. Il n'y aura pas de consultation publique sur le projet s'il est conforme au zonage ([grille de spécifications de la zone 16065Hb](#)).
- **Traverses piétonnes – angle chemin Sainte-Foy et rue Eymard** – En octobre, une citoyenne s'interroge sur le réaménagement de l'intersection. Les pavages d'interblocs ont été remplacés par des traverses piétonnes peintes en blanc sur les quatre côtés de l'intersection nouvellement asphaltée.  
Cet aménagement fait partie des mesures de correction apportées par la Ville aux lieux accidentogènes, comme le prévoit la [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#). Les pavages d'interblocs se sont révélés inefficaces et même dangereux comme traverses piétonnes parce qu'ils ne tiennent pas en place en raison de l'action du gel-dégel. Les pavages d'interblocs seront progressivement remplacés par la Ville aux intersections.

## 4.2 COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

*Communiquer de l'information sur différents aspects de la vie du quartier. Maintenir et augmenter les activités sur la page Facebook du conseil de quartier de Saint-Sacrement. Participer aux formations offertes par la Ville. Diffuser l'information aux citoyens du quartier. Conserver la mémoire du conseil de quartier.*

- **Monmontcalm** – Le conseil a renouvelé son abonnement et son appui au média web d'information locale [Monmontcalm.com](http://Monmontcalm.com) qui fait la promotion des activités des quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement et qui diffuse l'actualité locale. Le conseil souhaiterait à l'instar des autres quartiers, avoir sa section Monsaintsacrement !
- **Page Facebook** – Une trentaine de publications ont paru sur la [page Facebook](#) du conseil en 2020.
- **Groupe Facebook** – En marge de la page Facebook du conseil de quartier, M<sup>me</sup> Élisabeth Farinacci lance en mai 2021 le groupe privé [Quartier Saint-Sacrement : ses résidents au cœur de Québec](#). Le groupe se veut un espace communautaire et social dédié à la population résidente du quartier. Après six mois d'existence, le groupe compte près de 400 membres et autant de publications. Résidents et résidentes du quartier, n'hésitez pas à rejoindre le groupe.
- **Entrevue à CKIA FM** – À la suite de l'article paru dans Monmontcalm rappelant que le conseil de quartier était encore sur la corde raide à l'aube du renouvellement de son conseil d'administration en avril, une entrevue radiophonique a été diffusée sur CKIA FM dans le cadre de l'émission *Dans ma rue*, le samedi 30 janvier 2021. Félicitations à M<sup>me</sup> Plamondon, ex-présidence du conseil, pour cette entrevue. L'article et l'entrevue ont porté fruit puisque le conseil a recruté 3 femmes et 4 hommes aux postes élus (7/8) et 3 membres cooptés (3/3).
- **Le projet de tramway dans le quartier de Saint-Sacrement** – Le 9 février, le conseil d'administration recevait des spécialistes du Bureau de projet du tramway pour une présentation à huis clos du projet du tramway. Les impacts majeurs pour le quartier seront l'augmentation du transit routier sur les axes majeurs, mais également sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys pour décongestionner l'avenue Holland ; l'ouverture du cul-de-sac de l'avenue de Vimy sur la rue Gérard-Morisset et l'augmentation du transit en conséquence ; la perte de la station Gérard-Morisset au profit d'une station Maguire/Painchaud ; les virages à gauche interdits sur le boulevard René-Lévesque et des traverses pour cyclistes et piétons pour franchir le corridor du tramway.  
Le conseil de quartier demeure préoccupé par la perte de la station Gérard-Morisset pour la population du secteur. Il s'inquiète également de l'impact de l'interdiction du virage à gauche sur le temps-réponse des ambulances qui desservent la résidence pour aînés La Champenoise. Il est préoccupé par l'augmentation du transit dans un secteur fréquenté par des enfants (école primaire, garderie, parc pour enfants) sur l'avenue de Vimy. Finalement, il est préoccupé par la coupe d'arbres et par la localisation des stations sur le boulevard René-Lévesque.
- **Vision de la mobilité active** – La [consultation publique](#) s'est tenue du 28 octobre 2020 au 30 mars 2021. Différents moyens ont été mis à la disposition du public pour s'exprimer sur le sujet notamment des cartes interactives qui permettaient de localiser et de documenter les

endroits les plus problématiques de leur quartier. Le conseil de quartier a produit un mémoire sur la mobilité active dans le quartier de Saint-Sacrement (voir le point [4.7](#) ci-après).

- **Stratégie de développement durable 2030** – La [consultation publique](#) sur le sujet s’est tenue du 25 février au 9 avril. Deux membres du conseil ont participé à la séance d’information publique qui s’est tenue le 11 mars. La Ville se dote de champions en développement durable et de procédures qui lui permettront de coter les projets réalisés par les différents départements municipaux. Exit l’approche traditionnelle en vase clos.
- **Assemblée annuelle du conseiller** – M. Bussières a tenu, le 10 mars, une assemblée publique d’information pour échanger avec la population du district Montcalm –Saint-Sacrement, comme l’y autorise l’article 40 de la [politique de participation publique](#). Il a profité du moment pour annoncer en primeur qu’il se retirait de la politique municipale pour se consacrer davantage à sa famille. Plusieurs membres du conseil de quartier y ont participé.
- **Nouvelles limites de vitesse** – Trois membres du conseil de quartier ont participé à la présentation du 3 mars où la Ville a dévoilé les nouvelles limites de vitesse mises en place dans le cadre de sa [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#). Les limites de vitesse ont été réduites à 30 km/h sur l’ensemble des rues résidentielles et à 40 km/h sur les rues secondaires comme le boulevard de l’Entente, l’avenue Holland et l’avenue Belvédère. Elles ont été maintenues à 50 km/h sur les artères principales comme le chemin Sainte-Foy et le boulevard René-Lévesque.

Rappelons qu’en raison du caractère accidentogène du chemin Sainte-Foy, le conseil préconise de réduire à 30 km/h la limite de vitesse sur son artère commerciale (entre les avenues Madeleine-de-Verchères et Ernest-Gagnon). Le conseil attend toujours la réponse du STMI concernant les mesures qui seront mises en place pour réduire le caractère accidentogène du chemin Sainte-Foy. Le [plan de mise en œuvre 2020-2021](#) de la stratégie routière n’annonçait aucune mesure en ce sens si ce n’est l’amélioration à l’intersection du chemin Sainte-Foy et de la rue Eymard dont il a été question plus tôt.

- **Bibliothèque du conseil** – À la suite des représentations de M. Roger Boileau qui maintenait depuis 2011 une bibliothèque des documents et travaux concernant le quartier de Saint-Sacrement, le conseil de quartier a intégré à son [plan d’action 2021-2022](#) la conservation de la mémoire du quartier par le maintien d’une bibliothèque virtuelle des archives du conseil de quartier. La bibliothèque virtuelle installée sur Drop Box compte à ce jour une centaine de documents dont les plus anciens remontent aux années 1980. Le conseil remercie M. Boileau ainsi que M<sup>me</sup> Séguin pour le travail accompli.
- **Révision des règlements et pratiques des conseils de quartier** – Faisant suite à l’entrée en vigueur de la [nouvelle politique de participation publique](#) le 1<sup>er</sup> mai, la Ville doit revoir le [règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#) pour le bonifier. Une consultation à cet effet a eu lieu le 23 septembre auprès de tous les présidents et présidentes des 27 conseils de quartier de la Ville. Il a notamment été question de l’espace web et des archives des conseils de quartier, des sommes allouées au fonctionnement et aux initiatives, de la tenue des assemblées en présentiel et en virtuel et de l’amélioration de la communication et du traitement des demandes par la Ville de Québec.



- **Table Vélo des conseils de quartier** – Deux membres du conseil d’administration ont été désignés pour représenter le conseil à la Table Vélo. Ils ont assisté à deux rencontres virtuelles, l’une portant sur la Vision Vélo des partis candidats à l’élection municipale et l’autre, sur le mois du vélo en mai prochain. Des discussions ont également eu lieu par courriel sur des thèmes comme le déneigement des pistes cyclables et les futurs projets de pistes cyclables.
- **Formation pour les nouveaux administrateurs** – Cinq membres du conseil d’administration ont suivi la formation pour les nouveaux administrateurs dispensée le 21 octobre par la Ville de Québec et quatre ont suivi celle sur la nouvelle politique de participation publique le 11 novembre.

### 4.3 HISTOIRE ET PATRIMOINE

*Faire connaître l’histoire du quartier. Favoriser la participation des citoyens à la diffusion de l’histoire du quartier. Participer au développement du sentiment d’appartenance au quartier.*

- **Blogue Saint-Sacrement Illustré** – En septembre 2016, bénéficiant d’un projet d’initiative de 2 000 \$ de la Ville de Québec, le conseil de quartier mettait en place le [blogue Saint-Sacrement illustré](#) ainsi que le [groupe Facebook](#) du même nom avec pour objectifs de faire connaître l’histoire ancienne du quartier.  
Le projet d’initiative s’est poursuivi en 2019 avec une nouvelle subvention de 2 000 \$. Aucune publication n’a été produite en 2021. Le projet d’initiative qui est reconduit en 2022 dispose d’un budget résiduel de 875 \$.

### 4.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Préciser les particularités du quartier et les besoins identifiés par les citoyens. Assister aux consultations. Répondre aux sondages. Au besoin, rédiger des mémoires ou autres documents pour expliquer davantage les enjeux liés au quartier et émettre des recommandations.*

- **Demandes d’opinion** – Deux demandes ont été soumises en 2021 aux administrateurs du conseil de quartier de Saint-Sacrement par le conseil d’arrondissement de La Cité-Limoilou (voir le [point 5](#) ci-après). La première concerne l’autorisation temporaire d’utiliser les stationnements intérieurs de la Cité-Verte et la seconde concerne l’autorisation de rehausser de trois mètres le bâtiment résidentiel prévu au 815, avenue du Cardinal-Bégin.
- **Dérogations mineures** – Le conseil d’administration du conseil de quartier a pris connaissance de sept demandes de dérogations mineures (voir le [point 5](#) ci-après). Le conseil n’a pas à formuler d’opinion à ce sujet. Les membres peuvent cependant émettre une opinion, comme tout citoyen, lors de la séance du conseil d’arrondissement de La Cité-Limoilou qui traite de la demande. Aucune intervention n’a été faite en ce sens, aucune des dérogations ne présentant d’enjeux majeurs pour le quartier.



## 4.5 ENVIRONNEMENT

*Protéger l'environnement du quartier. Cibler des endroits du quartier pour des projets de verdissement. Assurer une vigilance concernant le respect des lois et règlements. Inventorier les éléments d'intérêt et au besoin, en assurer la préservation et la mise en valeur.*

- **L'arboretum Saint-Sacrement** – Ce boisé est situé sur la pointe de terre qui borde le côté sud de l'intersection de l'avenue Saint-Sacrement et du boulevard de l'Entente . Créé à la fin des années 1970 par le Père Léas Sirard dans les déblais d'excavation qui ont formé l'escarpement derrière l'église Saint-Sacrement, l'arboretum comprend des espèces indigènes et exotiques dont plusieurs ont survécu aux conditions difficiles du milieu près de quarante ans plus tard.



On peut lire dans les *Curiosités de Québec* que l'arboretum constitue le secret le mieux gardé du quartier de Saint-Sacrement (Jean-François Caron et Pierre Lahoud, 2021, Les Éditions GID, tome 3, p. 74).

Et pour cause! Les espèces les plus intéressantes comme les ormes de Samarie et les noisetiers de Turquie ne sont pas accessibles ni même visibles sur le haut de la falaise. En bas du talus, on peut toutefois voir des marronniers en fleurs au mois de mai, un mûrier noir immense qui produit ses baies en juin, et un arbre à neige dont les filaments de fleurs blanches s'épanouissent en juillet.

Malheureusement, aucun trottoir ni sentier ne permet de s'approcher de l'arboretum de façon sécuritaire pour en faire l'observation. Le site pourrait avantageusement être mis en valeur pour marquer l'entrée nord du quartier de Saint-Sacrement.

L'inventaire des espèces de l'arboretum gracieusement fourni par M. Bussièrès a été complété en 2021 par des commentaires et des photographies sur l'état actuel des lieux. L'avis de spécialistes serait requis pour bien identifier les espèces en présence.

**Ruelles du quartier** – Autre sujet qui gagne en popularité à cause de leur potentiel de végétalisation, les ruelles ! Celles qui subsistent dans le quartier sont principalement situées de part et d'autre de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et dans le secteur de l'avenue Monk.

Un inventaire des ruelles du quartier a été réalisé en 2021 (description, potentiel, dimensions, zonage, propriétaires, photographies). Quelques-unes offrent sans contredit un excellent potentiel de verdissement, de fraîcheur et de détente au cœur de l'été. C'est pour mettre en valeur le potentiel des ruelles que Nature Québec a développé son projet de [Ruelles vertes](#). Ce programme d'accompagnement à la revitalisation des ruelles comporte un volet financement qui peut atteindre jusqu'à 2 500 \$. Les riverains peuvent former un comité de ruelle et postuler lors des appels de candidatures de l'organisme. Plusieurs des ruelles du quartier de Montcalm ont bénéficié de ce programme et ont fait l'objet de visites guidées à l'automne. À quand une ruelle verte dans le quartier de Saint-Sacrement ?

#### 4.6 VIE COMMUNAUTAIRE

*Contribuer au développement de la solidarité entre voisins. Mettre en œuvre dans le quartier des actions liées à l'approche Voisins solidaires du Réseau québécois des Villes et villages en santé. Collaborer à l'organisation de fêtes dans le quartier.*

- **Fête d'hiver du quartier** – La traditionnelle Fête d'hiver organisée par les Loisirs Saint-Sacrement n'a pas eu lieu comme d'habitude en février en raison de la pandémie.
- **Saint-Sacrement en fête** – L'événement Saint-Sacrement en Fête s'est tenu le 25 septembre, de 10 h à 15 h. Quelque 400 à 500 personnes y ont défilé tout au long de la journée. Un billet d'entrée était requis de même que le passeport vaccinal pour les 13 ans et plus. Le conseil de quartier de Saint-Sacrement y était pour faire part de ses activités et de son projet de sécurité routière.
- **Étude sur le gaspillage alimentaire** – Le 1<sup>er</sup> juin, M<sup>me</sup> Émilie Lacroix a présenté au conseil un bilan du projet [Mange-Gardiens](#) qui a été [déployé dans le quartier de Saint-Sacrement](#) par l'organisme Les AmiEs de la Terre de Québec. Les sept ménages qui se sont portés volontaires font mensuellement un suivi de leurs façons de faire les courses, de ranger les aliments, de planifier leurs menus et de cuisiner afin d'optimiser leurs façons de faire et de réduire leur gaspillage alimentaire. Chaque semaine, ils pèsent leurs déchets alimentaires et comparent les résultats aux semaines précédentes pour évaluer leur progression.
- **Concours de photographies** – Le concours a été lancé en septembre 2021 dans le cadre d'un projet d'initiative subventionné par la Ville de Québec. Les thèmes de l'année 2021 ont été les suivants : Fin de l'année scolaire (juin) ; Voyage d'été (septembre) ; Halloween (octobre) ; Fête de Noël (décembre). Aucune photo n'a été soumise. Le concours se poursuit en 2022 avec les thèmes suivants : Hiver (janvier) ; Saint-Valentin (février) et Pâques (avril).

#### 4.7 SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET MOBILITÉ ACTIVE

*Soutenir les modes de déplacements diversifiés et sécuritaires dans le quartier. Poursuivre la mise en œuvre du plan local de mobilité durable en appuyant les initiatives visant des déplacements sécuritaires pour tous les usagers. Travailler en concertation avec la Ville et les partenaires à la sensibilisation à la sécurité routière.*

- **Mobilité active dans le quartier** – Le conseil a déposé le 29 mars un [mémoire](#) dans le cadre de la consultation publique de la Ville sur sa vision de la mobilité active. On y dénombre, en 26 points, les secteurs ou établissements moins accessibles les zones d'inconfort et les améliorations possibles à la mobilité active dans le quartier. Le mémoire démontre également avec des données à l'appui que l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy de même que le secteur d'emploi à proximité de l'hôpital Saint-Sacrement, y incluant le lien cyclable, sont des zones à risque élevé d'accident alors même que la mobilité active s'y exerce comme nulle part ailleurs dans le quartier. Le conseil de quartier attend avec impatience les mesures correctrices que la Ville s'est engagée à appliquer dans un avenir prochain pour sécuriser les zones accidentogènes de son territoire.
- **Tramway — Localisation des stations** – Dans un document remis au BPTQ le 29 juin, le conseil de quartier remet en question la localisation des stations et, plus particulièrement, la distance de 970 m entre la station Holland et la station Maguire. Il estime que la station Holland pourrait avantageusement être déplacée sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, ce qui égaliserait les distances entre les stations situées de part et d'autre, soit 740 m par rapport à la station Joffre et 730 m par rapport à celle de Maguire. Le conseil de quartier de Sillery souhaite se joindre au conseil de quartier de Saint-Sacrement pour rencontrer le BPTQ à ce sujet.
- **Projet de mobilisation à la sécurité routière** – Le conseil de quartier a obtenu une subvention de 3 000 \$ pour réaliser des activités de sensibilisation à sécurité routière en 2021. Deux activités ont été réalisées.

**Piéton Fantôme** – En préparant le [mémoire sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#), ainsi que le [mémoire sur la vision de la mobilité active](#), le conseil de quartier a été sensibilisé au fait que le chemin Sainte-Foy était accidentogène parce que plusieurs accidents impliquant des piétons ou des cyclistes s'y sont produits dont quelques-uns furent mortels. L'événement Piéton Fantôme veut rappeler que plusieurs piétons ont perdu la vie en traversant le chemin Sainte-Foy, ce qui n'aurait jamais, au grand jamais, dû se produire. La Ville se propose de remédier au caractère accidentogène du chemin Sainte-Foy, mais elle n'a pas encore précisé ni l'échéancier ni les moyens qu'elle mettra en œuvre. En attendant, pour rappeler les tristes événements et inviter à la prudence, un ange arpente le chemin Sainte-Foy aux heures de pointe près des intersections où les accidents se sont produits (Eymard, Marguerite-Bourgeoys et Joffre). Faut-il le rappeler, un accident résulte souvent d'une distraction autant des automobilistes que des piétons et des cyclistes. L'événement a été relayé par [Le Soleil](#), [Monmontcalm](#) et par le FM93 à l'émission [Bouchard en parle du 11 juin](#). Merci à M<sup>me</sup> Séguin pour son implication dans cette activité.

**Formation Sécurité à vélo** – La formation dispensée par trois instructeurs de l'unité de Loisir et de Sport de la Capitale-Nationale ([ULSCN](#)) a eu lieu le 3 octobre sous la supervision de M. Gemme. Quelque 40 enfants de différents quartiers se sont inscrits. La formation comprenait une vérification des vélos et des casques et une pratique simulant des

conditions routières réelles. L'activité a plu aux enfants et à leurs parents. Le conseil remercie l'unité de loisir, M. Gemme, ainsi que le [Collège Stanislas](#) qui a mis à sa disposition le terrain de l'école.



L'ange de la prudence sur le chemin Sainte-Foy



Une formation de sécurité à vélo pour les enfants

## 5 DEMANDES D'OPINION ET DÉROGATIONS MINEURES

---

En 2021, le conseil de quartier de Saint-Sacrement a statué sur deux demandes d'opinion et pris connaissance de sept dérogations mineures.

### Demands d'opinion concernant le quartier

---

#### 2 mars 2021 – Demande d'opinion – [Permission d'utilisation temporaire d'un stationnement à la Cité-Verte](#)

L'immeuble situé au 1305, chemin Sainte-Foy ne dispose pas de cases de stationnement pour ses occupants. Précédemment, une vingtaine de cases étaient louées sur le terrain de l'église Saint-Sacrement, mais il n'est plus possible de le faire. Pour les trois prochaines années, le promoteur de la Cité-Verte, également propriétaire du 1305, souhaite proposer aux occupants du 1305 d'utiliser des cases des stationnements intérieurs du 1180 et du 1190, rue Louis-Adolphe-Robitaille et du 555, avenue des Jésuites.

Tel que mentionné dans le [rapport de la demande d'opinion](#), le conseil de quartier s'est prononcé à la majorité en faveur de la modification proposée. Le règlement est [entré en vigueur](#) le 19 avril 2021.

---

#### 18 mai 2021 – Demande d'opinion – [Projet immobilier du 815, avenue du Cardinal-Bégin \(Zone 16 043 MB\)](#)

Le terrain est utilisé comme aire de stationnement extérieur. Un projet immobilier visant la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de 19 m (6 étages) et comprenant 41 logements et 82 cases de stationnement souterrain est projeté. Afin d'en permettre la réalisation, le plan de zonage est modifié afin de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 16 043 Mb. La nouvelle zone regroupe le lot visé ainsi que deux propriétés adjacentes, soit le 1000 et le 1005, chemin Sainte-Foy. La grille de spécifications de la nouvelle zone est basée sur la grille de la zone 16 043 Mb avec quelques modifications. La hauteur maximale autorisée est augmentée à 19 m, au lieu de 16 m. Et la mention « Une construction souterraine peut être implantée en marge avant jusqu'à la ligne avant de lot — article 380 » est ajoutée afin de permettre l'empiètement d'une aire de stationnement souterraine à moins de 3 m d'une ligne avant de lot. Cet ajout ne retire pas l'obligation de plantation d'arbres en cour avant.

Tel que mentionné dans le [rapport de la demande d'opinion](#), le conseil de quartier s'est prononcé à la majorité en faveur de la modification proposée. Le règlement est [entré en vigueur](#) le 7 juillet 2021.

---

### Dérogations mineures concernant le quartier

---

#### 3 février 2021 – [Propriété sise au 1226, boulevard René-Lévesque Ouest](#)

La demande consistait à rendre réputées conformes : — la largeur d'un abri en cour latérale variant entre 1,80 m et 2,10 m au lieu d'un maximum de 1,38 m ; — la structure soutenant cet abri composée de poteaux en métal dénudé au lieu d'être peinte ou dissimulée ; — la permanence du matériau souple composant les murs et le toit de l'abri, de même que la structure de cet abri au lieu de devoir être retirés entre le 1er mai et le 30 septembre.

---

#### 3 février 2021 – [Propriété sise au 1415, rue De Repentigny](#)

La demande consistait à rendre réputé conforme le pourcentage d'occupation au sol à 16 % au lieu de 25 %.

---

#### 24 mars 2021 – [Propriété sise aux 736-740, avenue Joffre](#)

La demande consistait à rendre réputé conforme, pour un bâtiment isolé de trois logements, le pourcentage minimum d'aire verte à 10 % au lieu du minimum de 25 %.

---

**24 mars 2021 – [Propriété sise au 855, avenue Holland](#)**

La demande visait à rendre réputés conformes pour l'implantation d'un équipement de jeu en cour avant principale : — le pourcentage minimal d'aire verte à 10 % au lieu de 15 % ; — son implantation en cour avant principale au lieu de la cour avant secondaire (à l'exception de la marge avant secondaire), de la cour latérale ou de la cour arrière.

---

**20 mai 2021 – [Propriété sise au 1005, chemin Sainte-Foy](#)**

La demande visait à rendre réputées conformes, pour un projet de conversion d'un immeuble de bureaux en bâtiment résidentiel situé au 1005, chemin Sainte-Foy : — une allée de circulation d'une largeur minimale de 6,2 m, au lieu de 6,5 m ; — une partie d'une allée d'accès ayant une pente supérieure à 15 % ; — des cases localisées à moins de deux mètres d'un bâtiment principal ; — la hauteur maximale du bâtiment principal à 27 mètres pour les agrandissements du bâtiment en porte-à-faux, au lieu d'une hauteur maximale de 16 mètres pour ces agrandissements en porte-à-faux.

---

**3 juin 2021 – [Propriété sise au 910, rue Père-Marquette](#)**

La demande visait à rendre réputée conforme l'implantation d'un muret et d'une clôture à une distance minimale de 0,50 m du trottoir dans la cour avant secondaire, au lieu d'une distance minimale de trois mètres.

---

**24 novembre 2021 – [Propriété sise au 1660, boulevard de l'Entente](#)**

La demande visait à rendre réputée conforme, pour un équipement de climatisation projeté en cour avant, une clôture installée en cour avant d'une hauteur de 2,5 m au lieu de 1,2 m.

---

## 6 ÉTATS FINANCIERS

En 2021, le conseil de quartier Saint-Sacrement a bénéficié d'un budget de fonctionnement de la Ville de Québec de 1 400 \$ et de deux subventions totalisant 3 700 \$ pour des projets d'initiative et de sensibilisation à la sécurité routière.

<b>BILAN</b>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>ACTIF</b>		
Budget de fonctionnement	43 \$	211 \$
Budget de fonctionnement à recevoir	300 \$	-
Part de qualification	5 \$	5 \$
Projet Mobilité durable	522 \$	521 \$
Projets Initiatives (blogue, concours photo)	1 576 \$	874 \$
Projet Sécurité routière	2 733 \$	
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 179 \$</b>	<b>1 611 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Chèque en circulation Budget de fonctionnement	347 \$	-
Chèque en circulation Projet Sécurité routière	805 \$	-
<b>Total du passif</b>	<b>1 152 \$</b>	<b>-</b>
<b>Avoir net</b>	<b>4 027 \$</b>	<b>1 611 \$</b>
<b>Total du passif et de l'avoir net</b>	<b>5 179 \$</b>	<b>1 611 \$</b>
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>		
<b>REVENUS</b>		
Budget de fonctionnement (Ville de Québec)	1 400 \$	1 116 \$
Projet Initiative (concours photo) (Ville de Québec)	700 \$	-
Projet Sécurité routière (Ville de Québec)	3 000 \$	-
Revenu d'intérêts	3 \$	5 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>5 103 \$</b>	<b>1 121 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Budget de fonctionnement	1 616 \$	991 \$
Projet Sécurité routière	1 071 \$	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 687 \$</b>	<b>991 \$</b>
<b>Excédents des revenus sur les dépenses</b>	<b>2 416 \$</b>	<b>130 \$</b>
<b>Actif net au 31 décembre de l'année précédente</b>	<b>1 611 \$</b>	<b>1 481 \$</b>
<b>Actif net</b>	<b>4 027 \$</b>	<b>1 611 \$</b>